

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, Mr Bigot, Mme Cochet, M. Jusselain, M. Boussin, M. Brunet, M. Lecomte, Mme Pihée, Mme Lemoine, M. Hamon, Mme Bayer, Mme Dron, M. Menant, Mme Aschard, Mme Roucaute.

Secrétaire : Mme Patricia COCHET

Convocations expédiées le : 27/05/2014

Compte-rendu affiché le : 13/06/2014

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour les travaux de la Rue Dupetit-Thouars ainsi que la station verte.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE : CHOIX D'UN ARCHITECTE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération du 3 février 2014 relative à l'accessibilité des bâtiments publics et notamment de la Mairie. Elle informe le conseil municipal que 3 architectes ont été contacté afin de fournir leurs honoraires et le prix pour une étude de faisabilité de ce projet de restructuration des locaux de la mairie.

Seuls 2 cabinets ont transmis leurs propositions dont M. BIGOT donne lecture :

► étude de faisabilité : Cabinet FAIVRE : 1 700 € HT
: Cabinet SOURDEAU : pas de réponse.

► % d'honoraire sur le montant des travaux :

| montant des travaux | % d'honoraires Cabinet Faivre | % d'honoraires Cabinet Sourdeau |
|------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| 100 000 à 150 000 € HT | 10 | 10.50 |
| 150 000 à 200 000 € HT | 9.50 | 9.75 |
| 200 000 à 250 000 € HT | 9 | 9 |
| 250 000 à 300 000 € HT | 8.50 | 8.50 |
| 250 000 à 350 000 € HT | 8 | / |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. **DÉCIDE de retenir la proposition du Cabinet de M. François FAIVRE d'un montant de 1 700 € HT pour l'étude de faisabilité d'aménagement et de restructuration de la mairie,**

. **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

M. BRUNET demande que dans ce projet d'aménagement de la mairie soit prévu une salle pour les activités périscolaires ou des futurs rythmes scolaires.

Madame le Maire demande à chaque conseiller de donner ses idées sur ce futur aménagement.

BAIL DES INFIRMIÈRES :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Claire GALLAIS, infirmière, qui loue 2 pièces dans le local de l'ancien presbytère, a maintenant une associée en la personne de Mme Roselyne LUCAS.

Compte tenu du projet de restructuration du presbytère, il convient de proposer un nouveau local aux infirmières. Après étude des différents locaux disponibles, Madame le Maire propose de leur louer une des pièces disponibles de la bibliothèque et donne lecture du dit bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de louer l'une des pièces disponibles de la bibliothèque aux infirmières Mesdames GALLAIS et LUCAS, à compter du 1^{er} juin 2014, moyennant la somme de 190 € net/mois,**
- . **APPROUVE les dispositions du dit bail établi pour une durée de 3 ans,**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer le dit bail.**

TRAVAUX DE VOIRIE 2014 : RUE DUPETIT-THOUARS :

Monsieur JOUSSELAIN rappelle au Conseil Municipal que lors d'une précédente séance, Il avait été prévu de mettre au programme 2014 des travaux de voirie d'investissement la pose de trottoirs et un nouvel enrobé Rue Dupetit-Thouars. Il donne ensuite lecture au Conseil Municipal des 3 devis reçus pour ces travaux :

| Entreprise | Montant HT | Montant TTC |
|-------------|-------------|-------------|
| TP HARDOUIN | 20 255.00 € | 24 306.00 € |
| COLAS | 29 454.28 € | 35 345.14 € |
| DURAND | 27 200.00 € | 32 640.00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise HARDOUIN, d'un montant de 20 255. € HT**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux et**
- . **la CHARGE de faire le nécessaire.**

ENDUITS SUPERFICIELS VOIRIE : PATA : Fonctionnement 2014 :

Monsieur JOUSSELAIN donne lecture au Conseil Municipal de différents devis pour la réalisation d'enduits superficiels (Pata), en principe 5/6 tonnes seront réparties cette année en fonction de l'état des routes :

| Entreprise | | Montant HT /tonne |
|-----------------|-------------------------|-------------------|
| DURAND | Longué | 870 €/tonne |
| COLAS | Ecouflant | pas de réponse |
| HARDOUIN | Souzay-Champigny | 820 €/tonne |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise HARDOUIN, pour un montant de 820.00 € HT la tonne,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

SANITAIRES DE L'ÉCOLE : DEVIS MAÇONNERIE :

Monsieur BIGOT présente au Conseil Municipal les 2 devis de maçonnerie pour les sanitaires de de l'école publique :

| Entreprise | Montant HT | Montant TTC |
|------------|------------|-------------|
| THIBAUT | 6 264.14 € | 7 516.97 € |
| ROYER | 5 706.46 € | 6 847.76 € |

Madame le Maire propose de désigner comme déléguée Madame Patricia COCHET pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération Stations Vertes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. DÉSIGNE Madame Patricia COCHET comme déléguée pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des STATIONS VERTES.

. Exposé de M. BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport :

Il rend compte du rendez-vous avec SAUMUR HABITAT concernant le **projet de réhabilitation de l'ancien presbytère**. Ils ne sont intéressés que par le projet de 4 appartements dans le bâtiment actuel, sans aucun agrandissement. Ils proposeraient 2 T2 et 2 T3 respectivement de 42 et 58 m², au prix de 221 et 305 € environ. L'estimation du coût financier de cette opération est de 450 000 € avec une demande de participation communale de 65 000 €.

Un bail emphytéotique serait signé entre cet organisme et la commune, qui récupérerait le bâtiment à l'expiration du bail.

Madame le Maire informe également le conseil municipal qu'une rencontre est prévue avec un autre investisseur.

Monsieur BRUNET fait remarquer que 65 000 € pour 4 logements c'est beaucoup, alors qu'il existe déjà sur la commune des possibilités (HLM) avec des locaux plus grands en surface et moins coûteux en loyer.

Madame le Maire rappelle que la somme reste néanmoins modeste et qu'à terme cela permet à la commune de conserver son patrimoine.

La CCLL **recense les locaux qui pourraient recevoir des activités artisanales**. Monsieur BIGOT propose d'inscrire la partie du local que la commune vient d'acquérir et qui est disponible, d'une superficie de 200 m². Le Conseil Municipal **ACCEPTE de proposer à la location ce local de 200 m² et fixe le prix à 400 €/mois**.

Monsieur BIGOT rend ensuite compte de la dernière **réunion du SMICTOM** durant laquelle Monsieur Eric FOURNERET, adjoint de La Ménitrie, a été élu Président. Les 4 vice-présidents sont M. PORCHER de Mazé, Mme TARDIVEL de Vernantes, M. MONCHICOURT de Fontaine-Guérin, Mme GACHET des Rosiers sur Loire.

La location ou **l'installation de toilettes sèches** au niveau du Port sont à l'étude.

Une réunion sur le **dispositif ORSEC évacuation du Val d'Authion** est prévue le 25 juin à 17 h 30 en mairie de Longué. Monsieur MENANT délégué à la protection civile représentera la commune.

. Exposé de Mme COCHET, 2nde Adjointe, économie, tourisme, Communication :

La commission économie-tourisme s'est réunie le 13 mai dernier et un point a été fait sur les actions à mettre en place et leur urgence, notamment des itinéraires piétons sur lesquels Messieurs BRUNET et VIGNEUX du Club de Randonnée ont travaillé. Il convient d'en faire le balisage suivant les normes imposées et ainsi d'obtenir gracieusement par la CCLL des panneaux de départ et d'arrivée du circuit.

Madame COCHET rend compte de **l'assemblée générale de l'Office de tourisme communautaire** lequel a validé son compte administratif 2013 ainsi que son budget 2014 revu à la hausse. Elle évoque également la taxe de séjour qui est appliquée sur chaque nuitée.

Elle évoque ensuite la réunion de préparation de la **Rando Ferme 2015** qui va avoir lieu sur la commune, afin de voir quel circuit mettre en place ainsi que les agriculteurs et les activités retenus.

Elle sera en formation sur Angers, pour les **Stations Vertes**, le 17 juin prochain.

Elle informe le Conseil Municipal que les premiers **Echos** de la nouvelle commission sont terminés, qu'ils seront imprimés jeudi et mis à disposition de chaque conseillers dès vendredi à partir de 9 heures. Elle remercie d'avance les conseillers de procéder à la distribution durant le week-end.

. Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement :

Il informe le Conseil Municipal que les Télécom vont remplacer **de nombreux poteaux téléphoniques** sur une grande partie de la commune à compter du 3 juin.

Le pont qui passe sur le fossé-canal près de la peupleraie des Courants s'est effondré et une déviation a été mise en place. Le SMLA va prendre en charge la réparation de la route et des buses, par contre la commune participera au financement de la tête de pont qui sera refaite en bois.

C'est l'entreprise DURAND qui obtenu le marché pour les **travaux de voirie de la CCLL** : pour la commune, la rue de la Clairegeaudière est concernée.

Une demande de devis va être faite pour le **curage de fossés** aux grands champs.

Les **travaux de renforcement du parapet** Levée de la Loire vont débuter en juin, la circulation sera remise en place pour la Fête du vélo et les travaux reprendront ultérieurement.

Monsieur JOUSSELAIN et Madame le Maire rendent compte de leur journée de **formation par l'intermédiaire du CAUE sur l'urbanisme**.

. Exposé de M. BRUNET Conseiller délégué école et culture :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commission école a achevé la mise au point

- de l'organisation : partage en 2 groupes des enfants : petits et grands, eux-mêmes découpés en 3 sous-groupes chacun avec une activité périscolaire différente ; chaque jour, soit les petits, soit les grands seront les uns en cours, les autres en NAP et inversement le jour suivant ; Une convention annuelle sera signée pour chacun des 2 animateurs en plus de l'employée communale de la garderie ;
- et des NAP (nouvelles activités périscolaires) retenues : activités sportives, culturelles et musicales qui fonctionneront par cycle (trimestre) ainsi que leurs coûts horaires : entre 29 et 35 € (soit entre 12 000 et 15 000 €/année) les éventuels frais de déplacement et leur éventuelle mutualisation avec la commune de Saint Clément des Levées.

Ont ensuite été évoquées :

- l'éventuelle prise en charge le mercredi midi pour un transport, le repas (entre 6.40 € et 9.40 €)
- les activités de l'après-midi au centre des Loisirs des Rosiers sur Loire (coûts et places disponibles).

. ACHAT DES TERRAINS APPARTENANT A RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE :

Madame le Maire informe le conseil municipal que Réseau Ferré de France nous propose d'acquérir 3 parcelles de terrain situées au lieudit « la gare » d'une superficie de 3 199 m² référencées AP 139, AP 140 p et AN 205 p pour un prix de 6 572.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE d'acquérir 3 parcelles de terrain à Réseau Ferré de France, cadastrées AP 139, AP 140 p et AN 205 p, d'une superficie de 3 199 m² afin d'en faire des parkings, au prix de 6 572.50 € HT,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **l'AUTORISE à signer tous documents relatifs à cette vente.**

. **CCLL : DESIGNATION DE COMMISSAIRES POUR LA CIID :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉSIGNE comme commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs : Titulaires : Isabelle DEVAUX, Bruno BIGOT**
- Suppléants : Hélène BAYER, Raphaël MENANT.**

. **INTERVENTION DE M. BOUSSIN** : qui rend compte des différentes réunions et assemblées Générales auxquelles il a assisté :

- CLIC Loire Authion,
- SIAAD de Longué
- CCAS de Saint Martin :

où il a été élu Vice-Président et Sophie DRON référente des associations.

Un recensement de toutes les aides à la personne existantes sur Saint Martin et la région va être fait et ainsi mis à disposition des personnes concernées. La phase de collecte de ces informations est en cours de réalisation.

Il rend compte de l'organisation d'un voyage d'une journée, le 17 juin prochain sur Angers, pour laquelle 50 personnes sont inscrites.

Il informe le conseil municipal qu'une subvention de 750 € est versée au CCAS de Longué qui assure le portage des repas à domicile sur la commune.

. **INTERVENTION DE M. MENANT** : qui rend compte de l'Assemblée Générale du SIEMML à laquelle il a assisté et où Mr DAVY, Maire de Daumeray a été élu Président.

Le gros dossier à financer est l'installation des bornes pour le rechargement des voitures électriques et hybrides à 10 000 € HT l'unité. Le compte rendu financier fait état d'une bonne santé financière (excédent de 900 000 €) entraînant la possibilité de fonds de concours plus importants attribués aux communes.

Le SIEMML peut aider les mairies à monter des projets de rénovation de chaudières et d'isolation : préparation du dossier de faisabilité et étude gratuite.

. **INTERVENTION DE MME ASCHARD :**
REMISE A JOUR DU SITE INTERNET :

Avec Madame le Maire, elles rendent compte de leur rencontre avec le concepteur du Site internet de la commune ainsi qu'une démonstration pour son utilisation.

Le site n'est pas compatible avec une lecture par les smartphones et beaucoup de rubriques sont à reprendre.

De plus, la mise à jour n'est pas simple d'emploi. Pour toutes ses raisons, un devis a été demandé au créateur du site. Madame le Maire donne lecture du devis de l'entreprise PIXIM COMMUNICATION SARL d'un montant de 2 450 € HT soit 2 940 € TTC.

Le conseil municipal, compte tenu du montant du devis jugé assez important,

- . **DECIDE de demander des devis supplémentaires auprès d'autres prestataires,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

AFFAIRES DIVERSES :

Madame le Maire rappelle que le 29 juin prochain, durant la journée Vélo, le parcours de 150 km de Vélo Vintage empruntera notre commune. Elle rend compte de la réunion d'organisation de cette journée. Leur passage est prévu le dimanche vers 16 heures.

Le bail de l'ancienne épicerie aux Canoës d'Anjou a été signé et un huissier est venu faire l'état des lieux.

Enfin, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint Martin a été mise à l'honneur car l'équipe de Saint Martin représentée par Monsieur JOUSSELAIN et Madame DRON ont remporté le 1^{er} challenge intercommunal Loire-Longué de boule de fort qui l'opposait à l'équipe de la commune de Blou.

Sont ensuite évoqués les résultats des élections européennes et la faible participation à ce scrutin.